

- Drainage des eaux de ruissellement des digues et bassins de COMIFLUOR et de leur versant, rapport Centre Technique des Mines (CTM) / SOGEREM du 7 décembre 1987 ;
- Ouvrage de protection des digues de stériles vis-à-vis d'une crue de la Têt – rapport SOL EXPERT INTERNATIONAL (SEI) en date du 28 novembre 1987
- Etude de stabilité des digues à stériles de COMIFLUOR, rapport final SOL EXPERT INTERNATIONAL (SEI) du 19 mars 1987
- Etude de la stabilité des massifs de stériles – COMIFLUOR Usine de la Bastide Rapport SOL EXPERT INTERNATIONAL (SEI) du 15 octobre 1971.

Je vous demande en conséquence, sur la base de ces différents documents, de bien vouloir définir la zone d'influence des bassins de stockage de déchets et les contraintes afférentes en le justifiant, afin de pouvoir apporter une réponse précise au Directeur du parc naturel régional des Pyrénées Catalanes.

Par ailleurs je réitère l'observation formulée lors de la visite du 16 décembre 2008 concernant l'obligation de transmettre les résultats de surveillance.

Je vous rappelle l'arrêté préfectoral n° 6205 du 31 mars 1995 prévoit une surveillance des dépôts des résidus de traitement minier comme suit :

- contrôle visuel mensuel,
- mesure piézométrique mensuelle,
- analyses annuelles de la teneur en fluor des eaux de la Têt à l'étiage en amont et aval des bassins,
- analyses trimestrielles des eaux du bassin n°2 qui porteront sur le pH et le fluor.

Les résultats de cette surveillance doivent être communiqués semestriellement à l'inspection des installations classées.

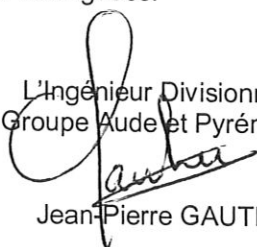
Après consultation des archives il ressort que les derniers résultats ont à priori été transmis à la DRIRE le 12 août 2005.

Je vous demande donc, avant fin mars 2010, de transmettre à la DRIRE un récapitulatif des résultats de cette surveillance depuis 2005 et de respecter les termes de l'arrêté préfectoral.

Je vous rappelle également que l'article 5 dernier alinéa de l'arrêté du 31 mars 1995 prévoit que les contrôles peuvent être allégés après accord du Préfet. Si vous souhaitez un allègement de la surveillance il vous appartient en conséquence de déposer une demande argumentée en ce sens.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

L'Ingénieur Divisionnaire  
Chef du Groupe Aude et Pyrénées Orientales



Jean-Pierre GAUTIER